

AVIS DE TEMPÊTE CÉVENOLE

ENVIRONNEMENT, SANTÉ, PAYSAGES, PATRIMOINE

25 Mars 2015 - Communiqué de presse

L'association ADTC - Avis De Tempête Cévenole s'implique depuis plusieurs années dans les problématiques environnementales locales sur l'ensemble du secteur entre Aubenas et les Cévennes ardéchoises, et s'intéresse également aux enjeux généraux liés aux thèmes de l'énergie, de l'environnement et du cadre de vie, et de la participation citoyenne.

ADTC a développé une critique approfondie de la façon dont sont introduites les éoliennes industrielles dans nos territoires. La contestation de cette filière énergétique, vertueuse en apparence, s'est considérablement amplifiée en ce début d'année, portée notamment par une analyse lucide et sans concession de Jean Germain, Sénateur (PS) d'Indre-et-Loire et vice-président de la commission des finances du Sénat. Ce texte daté du 29 janvier 2015 et intitulé "*Sommes-nous enfumés par les éoliennes géantes?*" a suscité l'adhésion de nombreux parlementaires, tous partis confondus, et a inspiré, dans le cadre du projet de loi de transition énergétique, plusieurs amendements visant à corriger les malfaçons les plus criantes de la filière.

<http://fr.friends-against-wind.org/realities/enfumes-par-les-eoliennes-geantes>

La perspective du sénateur Germain rejoint et s'ajoute aux informations collectées dans le *Dossier Eolien Industriel* produit récemment par ADTC. Ce dossier inclut de nombreux articles de presse, deux diaporamas sur les impacts paysagers, trois reportages vidéos, un recueil de citations de personnalités, et plusieurs textes juridiques qui fondent les objections à la filière éolienne.

http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC_Dossier_Eolien_Industriel_v2.0_06Dec14.pdf

Dans le cadre du projet de loi de transition énergétique, les sénateurs viennent de voter une mesure portant à 1000m la distance de sécurité minimum entre éoliennes industrielles et habitations. Bien évidemment, le lobby industriel a vigoureusement réagi contre cette mesure auprès du gouvernement et des députés. Il importe de rappeler que la distance de sécurité actuellement en vigueur est de 500m, que les premières éoliennes industrielles ont été installées parfois à moins de 300m d'une habitation, et que les problèmes de santé relatés par de nombreux riverains continuent à faire l'objet d'un déni officiel. Le *Dossier Eoliennes & Santé* d'ADTC évoque les nombreuses connaissances accumulées dans le monde entier sur le sujet des nuisances, notamment acoustiques, imputables aux éoliennes. Il ressort de ce dossier qu'une distance de sécurité de 1000m resterait gravement insuffisante au regard du droit des citoyens à vivre dans un environnement sain.

http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC_Dossier_Eoliennes_&_Sante_v2.0_Jun14.pdf

Alors que les impacts environnementaux des projets d'aménagement du territoire suscitent des contestations de plus en plus déterminées, notamment sous la forme des ZAD (Zones A Défendre), ADTC vient d'alerter la ministre Ségolène Royal sur les

controverses énergétiques qui concernent l'Ardèche et l'ensemble des Cévennes: gaz de schiste, éolien industriel, biomasse forestière, et qui sont porteuses d'atteintes graves à la cohésion sociale dans nos territoires.

[http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC Courrier Royal v1.0 28Nov14.pdf](http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC_Courrier_Royal_v1.0_28Nov14.pdf)

ADTC constate que pour l'essentiel, le processus électoral en cours fait peu de place aux questions d'environnement et de cadre de vie alors même que celles-ci sont au cœur des réalités quotidiennes des citoyens, et sont déterminantes pour l'attractivité des territoires, donc pour leur devenir économique, et pour le vivre ensemble dans nos départements.

Contact presse: Richard Ladet 0475-934550

ADTC - Avis De Tempête Cévenole
La Cabanelle, 07380 Saint-Cirgues-de-Prades
adtc@laposte.net
www.adtc07.com

Espace de téléchargement: cliquer [ICI](#)

Présentation générale de l'association: cliquer [ICI](#)